

## Certificat de compétence à l' Animation d'Ateliers d'Expression Créatrice Centrés sur le Soin à la Personne

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- Centres de secteur sanitaire, éducatif, social et culturel
  - Hôpitaux psychiatriques, hôpitaux de jour, CATTP, CAT, CMPP
  - Établissements de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptées
  - Accompagnement adapté des personnes handicapées dans le jeu de la création
  - Ateliers d'Expression Créatrice pour les détenus dans les établissements pénitentiaires
  - Établissements gériatriques, Maisons de retraite
  - Accompagnement thérapeutique des personnes gravement déprimées, suicidaires.

Notre formation concerne essentiellement :

- les personnels des établissements de soins, d'éducation spécialisée, d'enseignement adapté, de travail social et de lutte contre les exclusions d'origine somatique, affective ou sociale.
- les artistes et enseignants en arts plastiques désirant inscrire leur métier dans des dispositifs de soin.
- les personnes en reconversion professionnelle ayant reçu un bilan de compétence incitatif vers cette discipline .

Code(s) NAF : **85.59A**

Code(s) NSF : **330v**

Code(s) ROME : **K1104**

Formacode : **14426**

Date de création de la certification : **16/11/1995**

Mots clés : **EXPRESSION CRÉATRICE**,  
**FORMATION QUALIFIANTE**,  
**ATELIERS THÉRAPEUTIQUES MÉDIATISÉS**,  
**SANTÉ MENTALE**

### Identification

Identifiant : **2569**

Version du : **07/04/2017**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Aucune reconnaissance formalisée à notre connaissance**

Non formalisé :

- **Cette formation qualifiante a été créée en 1984, puis elle a pris sa forme actuelle à partir de 1995, et a été constamment ajustée depuis, pour répondre aux besoins exprimés par les établissements de santé mentale, des secteurs de l'éducation spécialisée et du travail social.**

## Descriptif

### Objectifs de l'habilitation/certification

Développer et vérifier les compétences pédagogiques et/ou thérapeutiques des "apprenants" dans leurs capacités à apporter un soin *médiatisé* de qualité aux personnes en situation d'exclusion d'origine psycho-affective ou sociale, ou liée aux handicaps. Permettre aux professionnels du secteur sanitaire et social d'enrichir leurs pratiques professionnelles

### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de CQP enregistrées au RNCP

### Descriptif général des compétences constituant la certification

#### Écriture en compétences

#### I / ACTIVITÉS ET TÂCHES-CLÉS DE L'ANIMATEUR D'ATELIERS D'EXPRESSION CRÉATRICE CENTRÉ SUR LE SOIN À LA PERSONNE (AEC)

##### A / Introduire aux AEC :

**Informers les participants sur le fonctionnement général de l'Atelier lors de la première séance.**

**Présenter avec concision le cadre et les dispositifs de l'AEC**

selon la ou les médiations proposées, de manière à susciter l'adhésion des participants ; à permettre à chacun de se déterminer, de prendre sa place dans le cadre de l'expérience offerte et dans le groupe de l'atelier.

**Ouvrir et développer un espace de communication de qualité à l'intérieur du groupe fondé sur le respect des personnes.**

**B / Mettre en place des moyens permettant le fonctionnement de l'A.E.C.**

**Mettre en place avec rigueur la logistique des médiations et des outils de l'A.E.C :** Installer le lieu et préparer les médiations en fonction de la ou des médiations choisies : expression picturale, modelage, collage, écriture, théâtre, expression corporelle...Mettre à disposition dans le local dédié à l'AEC des différents matériaux et outils nécessaires à l'expérience créatrice des participants.

**C / Conduire l'Atelier d'Expression Créatrice :**

**Accueillir le groupe de participants à l'A.E.C. au moment du démarrage de l'Atelier:**

**Présenter le cadre,** les règles et lois internes de l'AEC qui permettent un fonctionnement conforme à ses finalités.

**Présenter les médiations choisies,** les palettes de matériaux et les outils nécessaires aux travaux.

**Accompagner les participants dans l'expérience créatrice** sans jugement de valeur porté sur les productions, sans suggestion ni interprétation, en suscitant et en soutenant l'initiative créatrice des participants à l'A.E.C. au moyen des langages de la création.

**Vérifier en permanence que les participants disposent des matériaux et de l'outillage** dont ils ont besoin pour créer ; veiller à leur approvisionnement ; étayage dans les manipulations techniques des outils, des matières et des productions (rangement par exemple)

**Accompagner de façon proche et non intrusive la fin de chaque production.**

### Public visé par la certification

- SOIGNANTS EN PSYCHIATRIE, ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS, TRAVAILLEURS SOCIAUX
- ARTISTES, ENSEIGNANTS EN ARTS PLASTIQUES, ANIMATEURS SOCIO-CULTURELS,
- PERSONNES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE

## **D / Conduire un temps de parole réflexif sur l'expérience vécue dans le deuxième temps de l'Atelier :**

A la fin de chaque séance d'atelier est institué un temps de parole consacré à :

Favoriser l'élaboration de l'expérience vécue.

Identifier les manifestations affectives émotionnelles et psychiques survenues durant l'AEC.

Mettre en relation les expériences vécues avec un cadre théorique de référence.

Favoriser l'évaluation de la conduite des processus expressifs.

## **E / Communiquer avec une institution externe commanditaire**

Envoyer à l'institution externe les documents d'information sur les règles de fonctionnement de l'A.E.C.

Informers les services de l'institution sur le cadre de l'atelier et ses finalités.

Ecouter les réactions institutionnelles du personnel éducatif ou soignant à la traversée des patients dans les ateliers.

Collaboration à la dynamique institutionnelle : participation aux réunions de synthèses

Secret professionnel sur l'intimité des productions et sur les confidences des participants.

## **F / Inventer et développer de nouveaux modules d'A.E.C.**

Rechercher et proposer de nouvelles médiations

Mettre en place des éléments novateurs dans les ateliers

Mettre en œuvre des initiatives inventives pour répondre à des situations circonstancielles exigeant une adaptation du praticien à des contraintes inopinées surgies de l'expérience, ou à des innovations dans l'offre institutionnelle.

## **G / Participer régulièrement à des activités de régulation**

(supervision)

## **Avec un professionnel habilité dans l'analyse de la pratique**

dans le cadre d'une supervision institutionnelle ou personnelle.

**S'adapter au contexte institutionnel** (occupationnel, éducatif, culturel, thérapeutique).

## **Faire preuve de plasticité dans la communication avec**

**l'institution externe** ( avec les responsables institutionnels et les personnels directement concernés dans le cadre de prises en charge pluridisciplinaires), **à laquelle il rend compte, par écrit ou oralement, du fonctionnement des A.E.C. .**

## **II / RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES REQUISES DANS LA CONDUITE D'ATELIERS D'EXPRESSION CRÉATRICE (AEC) CENTRÉS SUR LE SOIN À LA PERSONNE**

L'animateur d'Ateliers d'Expression Créatrice centrés sur le soin à la personne utilise les processus d'expression créatrice médiatisés dans différents langages de création comme base de son accompagnement des personnes. Il exerce sa pratique dans différents cadres techniques : occupationnel, pédagogique, culturel ou thérapeutique.

## **A / La conduite des tâches et fonctions suppose de la part du praticien la maîtrise des compétences suivantes :**

**Mettre en jeu des compétences de communication et d'empathie vis à vis des manifestations affectives**

**émotionnelles et psychiques** survenues pendant l'Atelier. .

**Acquérir un capital de connaissances de base sur l'ensemble des processus inhérents à l'expérience créatrice** ; sur les grandes lois du développement psychologique et affectif ; sur la psychologie des groupes restreints...toutes connaissances opératoires qui scandent ordinairement la pratique. Il doit en particulier **détenir une bonne représentation de l'ensemble des processus cognitifs, affectifs, émotionnels et psychiques à l'œuvre dans le travail de la création.**

**Acquérir une connaissance optimale des ressources créatrices spécifiques à chaque médiation**, de manière à favoriser l'appropriation rapide et naturelle des modes d'utilisation des médiations et des outils mis à disposition des participants.

**Maîtriser les règles déontologiques de base propres à l'exercice de cette fonction fondées sur le respect de la personne et sur les garanties d'inviolabilité des productions et des confidences énoncées dans ce cadre.**

**Garantir la permanence du cadre et de la solidité du dispositif.**

**B / Ces dispositions étant ainsi définies, la praticien mobilise son engagement de manière à :**

**Créer un climat d'écoute mutuelle et de confiance dans le groupe.**

**Offrir un accompagnement sensible aux participants dans leur travail d'élaboration des événements vécus pendant leur traversée de l'expérience créatrice.** Il doit pouvoir en faciliter la verbalisation et en expliciter le fonctionnement de façon sécurisée.

**Soutenir l'expérience créatrice du sujet dans la durée.**

**Mettre en jeu une sensibilité spécifique à l'observation des phénomènes affectifs de groupe** en contrechamp de la singularité des expériences individuelles.

**S'engager lorsque cela est nécessaire dans un travail de co-élaboration et d'accompagnement de l'élaboration verbale par où se signifie une possible dimension "thérapeutique".** Les personnes en formation qualifiante sont initiées à **l'écoute empathique active** inspirée du modèle technique du psychologue américain Carl ROGER'S . Elles sont invitées à en comprendre *expérientiellement* les ressources dynamiques.

**S'adapter à des situations circonstancielles exigeant un ajustement du praticien à des contraintes inopinées surgies de l'expérience de nature endogène ou liées à l'environnement institutionnel.**

**Développer son goût pour l'analyse de la pratique** dans le cadre d'une supervision institutionnelle ou personnelle.

## *Modalités générales*

### **MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA FORMATION**

La formation comprend la participation à **462 heures de formation réparties sur 18 mois**. Elle se décompose en 8 cycles d'Ateliers fonctionnant en alternance tous les deux mois. Les cycles de formation sont découpés de la façon suivante :

**Huit modules d'Ateliers expérientiels de cinq jours** centrés sur la pratique de l'animation d'Atelier d'Expression Créatrice médiatisés,

**le mois suivant chaque atelier expérientiel est suivi d'un regroupement didactique de trois jours centré sur l'élaboration des expériences personnelles et groupales vécues** lors de la

participation aux ateliers expérientiels et leur constitution en une théorie globale de l'expérience créatrice dans l'ensemble de ses déterminants.

## **Stages d'application en entreprise :**

Les participants exerçant en milieu institutionnel sont invités à utiliser les ressources cliniques de leur établissement (s'ils en sont équipés) comme terrain d'application. Les participants individuels sont invités à se relier à un Atelier existant dans leur région

URL des Ateliers en régions : <http://www.art-cru.com/annuaire-ateliers>

## **MISE EN SITUATION EXPÉRIENTIELLE**

La formation est construite de manière à **expérimenter de façon significative la participation à deux modules de formation complémentaires traversés en alternance bimestrielle : l'Atelier expérientiel de cinq jours et la session d'élaboration de trois jours.**

**L'Atelier expérientiel de cinq jours** permet aux apprenants de traverser successivement les principaux langages de création ne nécessitant pas d'apprentissage technique spécifique préalable (**Atelier d'expression créatrice polyvalent, peinture, modelage, écriture, expression corporelle, théâtre** ; auquel s'ajoute un **module expérientiel centré sur l'écoute empathique** ; et enfin un module terminal intégré à la procédure d'évaluation mettant en œuvre un **"praticable" d'expression singulier créé par chaque apprenti dans un langage de son choix** non expérimenter pendant le temps de la formation.

Le mois suivant, participation à **une session d'élaboration de trois jours consacrée à la reprise personnelle et groupale de l'expérience vécue lors de chaque semaine expérientielle** dans l'ensemble de ses aspects, de manière à en retirer un capital d'enseignements sur :

les processus de création,

les mouvements affectifs, émotionnels et psychiques qui ont scandé l'expérience vécue,

les phénomènes de groupe qui affectent le mode d'action de chacun,

les problématiques rencontrées lors de l'expérience d'animation de l'Atelier et du temps de parole.

L'ensemble de ces éléments constitue un capital d'observations et d'informations événementielles et techniques qui sont mises en perspective théorique par les formateurs.

**3 . La formation met fondamentalement l'accent sur l'entraînement à la conduite de petits groupes d'Ateliers d'expression créatrice médiatisés** tels que les apprenants seront ensuite amenés à en transférer le cadre et les dispositifs au sein de leurs institutions d'appartenance.

**4 . Cette mise en situation expérientielle de la conduite d'un Atelier d'Expression Créatrice** se négocie à la fois:

dans la conduite de l'Atelier

dans la conduite des temps d'élaboration verbale de l'expérience vécue.

**5. L'expérience d'animation est réalisée avec et sur le groupe de formation.**

Dans chaque session, **chaque apprenant conduit à tour de rôle un Atelier médiatisé avec le groupe de formation**, en supervision directe avec le formateur référent qui accompagne le groupe. Chaque stagiaire conduit 5 des 8 Ateliers expérientiels échelonnés tout au long de la formation.

**6. Une formation théorique est dispensée dans le cours des sessions didactiques par les formateurs en lien direct avec les problématiques rencontrées lors des différentes sessions.**

**7. Une formation culturelle** accompagne chacun des 8 cycles sous la forme de présentation de films et vidéos centrés sur l'Art BRUT, l'Art Singulier, et sur les expériences thérapeutiques EXEMPLAIRES conduites dans différentes institutions de soin.

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### Pour l'individu

#### NOTRE FORMATION

Permet aux personnes concernées d'**acquérir une compétence transversale** valorisable dans le cadre d'une évolution de leur profil de poste au sein de leur entreprise ou de leur reconversion professionnelle.

Permet d'**enrichir leur potentiel d'employabilité** dans une discipline pour laquelle les institutions recrutent.

Permet d'acquérir une compétence technique à laquelle ils n'ont pas été préparés au cours de leur formation initiale spécialisée en arts plastiques, en infirmerie psychiatrique, éducation spéciale, accompagnement social, accompagnement des personnes handicapées.

**En termes d'employabilité, le praticien d'AEC peut exercer son activité :**

en étant salarié d'une structure publique sous le statut libéral ou d'auto entrepreneur comme salarié dans un cadre associatif (notre formation a permis d'ouvrir 70 ateliers opérationnels sur l'ensemble du territoire français. Répertoire ouvert en 2012, non réactualisé à ce jour, accessible sur notre site : URL : <http://www.art-cru.com/annuaire-ateliers>

### Pour l'entité utilisatrice

**Notre certification est particulièrement recommandée :**

**dans le cadre des plans de reconversion professionnelle, pour la formation qualifiante basique des artistes concernés par une pratique en établissements de soins, pour la formation professionnelle continuée des personnels de ces établissements en vue de leur spécialisation dans les pratiques d'Expression Créatrice Médiatisée.**

L'offre pédagogique, culturelle et thérapeutique des AEC ouvre une **alternative complémentaire aux traitements médicalisés**, en particulier en institution psychiatrique. Elle est particulièrement opérante auprès des enfants, des personnes âgées dépendantes, des personnes présentant de graves troubles affectifs. Elle offre également une alternative positive aux thérapies médicamenteuses et comportementales lorsqu'elles sont inopérantes.

**Les principaux utilisateurs employeurs de praticiens d'AEC qui nous ont confié la formation technique de leurs personnels :** les CHS (Centres Hospitaliers Spécialisés), les Cliniques psychiatriques, Hôpitaux psychiatriques de jour, les IMP (Instituts Médico-Pédagogiques), les IME (Instituts Médico-Educatifs), les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisé), les Foyers d'Accueil Médicalisé, les Centres de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnels, CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), Centres de détention et de réinsertion des détenus, Secteur associatif et humanitaire.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

**Il n'y a pas de pré requis en termes de niveaux de formation préalable.** Un grand nombre des participants à notre cursus ont une formation de base spécifique à leur métier (infirmiers en psychiatrie, psychologues, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, psychomotriciens), mais n'ont pas eu de formation qualifiante dans notre discipline.

Pour les personnes en situation de reconversion professionnelle qui ne sont pas familiarisés avec les théories et les concepts spécifiques à cette discipline, le processus de formation est construit de manière à pouvoir progressivement y accéder.

### Centre(s) de passage/certification

- Ateliers de l'Art CRU, 115 Cours BALGUERIE STUTTENBERG - 33300 BORDEAUX
- <https://art-cru.com>
- <http://www.art-cru.com/formations/qualifiantes>

**La participation à cette formation suppose de la part des candidats une curiosité et un goût réels pour l'acquisition technique et intellectuelle dans le domaine de la psychologie de la création et des disciplines psychodynamiques de changement** (psychothérapie, psychanalyse, psychosociologie)

Une forte motivation est mise à l'épreuve. L'admission définitive a lieu après un entretien de motivation avec le directeur pédagogique et après la **participation obligatoire à une session de détermination de 3 jours** au cours de laquelle les candidats sont placés dans les conditions expérientielles qui seront celles de la formation (ultérieurement transférables dans leur cadre professionnel), et où sont explicitées les motivations des candidats et la structure détaillée du cursus de formation. La formation suscite un haut niveau d'implication de la part des candidats, à la fois aux plans psychologique, affectif et intellectuel.

## *Compétences évaluées*

**Le candidat à la certification d'Animateur d'Atelier d'Expression Créatrice centré sur le soin à la personne sera évalué sur les compétences suivantes :**

### **CADRE, DISPOSITIF ET MÉDIATIONS CRÉATRICES :**

**Préparer avec soin le dispositif, les outils et les matériaux spécifiques à chaque médiation.**

**Être concis dans la transmission *du cadre* de l'Atelier d'Expression Créatrice (AEC) en fonction de ses finalités : occupationnelle, éducative, culturelle ou thérapeutique.**

**Maîtriser la connaissance des ressources créatrices spécifiques à chaque médiation.**

### **LA COMMUNICATION**

**Accueillir le groupe et chaque nouveau participant avec attention et respect.**

**Communiquer les règles techniques et déontologiques propre à la discipline concernant : la conservation ordonnée des productions des participants, la protection des productions contre toute spoliation, la confidentialité des propos tenus dans les séances , la supervision de la pratique par des professionnels aguérés.**

**Être clair dans la présentation de *l'organisation du dispositif* de l'Atelier en fonction de la ou des médiations choisies.**

**Expliquer clairement la spécificité des matières de création et de leur mode d'emploi.**

### **ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LE PROCESSUS**

**Développer la confiance dans la solidité du cadre instauré et dans les mises à l'épreuve du dispositif.**

**Mobiliser et soutenir le jeu créateur des apprenants.**

**S'impliquer personnellement dans le jeu de l'expérience créatrice *tout au long de la formation.***

**Accueillir avec respect et acceptation positive les processus émotionnels et affectifs émergents dans le cours de l'expérience créatrice.**

**Favoriser le travail d'élaboration verbale de l'expérience vécue pendant les séances de création.**

## CONNAISSANCE ET MAITRISE DE LA PHÉNOMÉNOLOGIE GROUPALE

**Maitriser de façon optimale** la technique Rogérienne de l'écoute active non-directive des personnes dans les manifestations affectives de la dynamique groupale.

**Instaurer un climat d'écoute mutuelle et de confiance dans le groupe.**

**Percevoir les phénomènes de groupe.**

**S'adapter de façon créatrice et inventive dans la conduite du groupe d'Atelier face à des événements susceptibles de compromettre son fonctionnement optimal.**

### LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

**Développer l'aptitude à la transférabilité des modèles d'analyse des processus institutionnels mis en œuvre dans la procédure de formation dans le rapport des futurs praticiens avec leurs institutions d'appartenance.**

**Élaborer et partager les observations comportementales avec l'équipe de soin dans le respect de l'intimité de la parole des personnes soignées.**

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Pas de niveau

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétence à l'Animation d'Ateliers d'Expression Créatrice

Centrés sur le Soin à la Personne

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Nous certifions annuellement entre 9 et 12 personnes.

Depuis sa création en 1984, nous avons formé plus d'un millier de personnes à notre discipline. Entre 1984 et 2004 nous conduisons simultanément entre trois et cinq groupes de formation d'une douzaine de personnes. Entre 1999 et 2006, nous avons conduit neuf groupes de formation en Suisse romande dont trois au sein de l'Hôpital Psychiatrique de Lausanne.

Nous avons édité l'annuaire des 70 Ateliers indépendants répertoriés, créés et dirigés par des praticiens certifiés de notre Institut de formation, auxquels s'ajoutent un grand nombre d'Ateliers institutionnels non répertoriés au sein des établissements ayant financé la formation qualifiante de leurs personnels.

<http://www.art-cru.com/annuaire-ateliers>

### *Autres sources d'information*

[art-cru.com](http://art-cru.com)

<http://www.calameo.com/read/003696923db23d4dc67c4>



<http://www.art-cru.com/formations/charte-des-ateliers>

<http://www.art-cru.com/formations/initialisantes>

<http://www.santementale.fr/formation/formations/art-cru-formation.html>

<https://www.facebook.com/tallerclorofila>

<http://www.tallermalvin.com/drupal/node/6>

<http://www.insu.be/fr/public/historique.html>

<http://www.l-atelier.ch/Latelier.html>